

# L'État de Palestine plaide pour la tenue d'une réunion « en formule Arria » du Conseil de sécurité sur la protection internationale des Palestiniens

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, 376e séance – après-midi

- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**COUVERTURE DES RÉUNIONS**

L'Observateur de l'État de Palestine, M. Riyad Mansour, a, cet après-midi, devant le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, plaidé pour l'organisation d'une réunion « en formule Arria » du Conseil de sécurité afin que celui-ci discute de la question d'une protection internationale en faveur des Palestiniens, et ce, jusqu'à la fin de l'occupation.

M. Mansour a rappelé que le Conseil de sécurité tiendrait son débat public trimestriel le 18 avril prochain sur la situation au Moyen-Orient, mais il a estimé qu'au vu de la « nature pernicieuse de l'occupation israélienne et des activités de colonisation, avec notamment une recrudescence d'exécutions extrajudiciaires », celui-ci devait agir au plus vite.

Selon lui, la « formule Arria » permettrait ainsi d'inviter des experts sur les questions des droits de l'homme notamment.

Les réunions « en formule Arria » sont des rencontres confidentielles et très informelles qui permettent aux membres du Conseil d'avoir, à huis clos, de francs échanges de vues avec des personnes, y compris des experts sur la question en discussion. Ce type de réunion donne également aux membres du Conseil de sécurité concernés la possibilité d'avoir des échanges directs avec des représentants de gouvernements et d'organisations internationales.

Devant le Comité, réuni afin d'examiner l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient et la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, il a en outre indiqué que la situation sur le terrain demeurerait très fragile, et que six mois après le soulèvement de la jeunesse palestinienne, il n'y avait aucun progrès politique entre les parties.

Il a en particulier fait état d'une vidéo virale sur Internet, dans laquelle on peut voir un soldat israélien abattre à bout portant un jeune palestinien blessé.

Il a par ailleurs regretté qu'Israël ait mis fin à l'importation de ciment servant à la reconstruction de la bande de Gaza qui avait été en partie détruite par le conflit de l'été 2014. Il a dit la volonté de l'Autorité palestinienne de voir cet épisode sanglant faire l'objet d'enquêtes de la part de la Cour pénale internationale (CPI), ainsi que les activités de colonisation israéliennes.

Il a aussi affirmé soutenir le projet de la délégation de la France qui envisage l'organisation d'une conférence internationale sur la question palestinienne.

Par ailleurs, le Comité a approuvé le programme de travail provisoire de la troisième Conférence internationale sur la question de Jérusalem, prévue à Dakar les 3 et 4 mai prochains, et placée sous le thème « Jérusalem au cœur d'un accord de paix sur la question de la Palestine ».

La Vice-Présidente du Comité, Mme María Rubiales de Chamorro, du Guatemala, a expliqué que cette Conférence visait à examiner la situation qui prévaut à Jérusalem-Est sous occupation. Les participants seront des représentants d'États Membres, des experts, des activistes, des représentants du monde universitaire, de la société civile et des médias.

M. Mansour a annoncé que l'Autorité palestinienne profiterait de cette occasion pour rendre hommage au Sénégal pour son rôle à la présidence du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et ce, depuis sa création en 1975.

Le représentant du Sénégal a déclaré que son pays était prêt à accueillir les participants, et il a plaidé pour une large participation de la société civile.

Au cours de la séance, le Rapporteur du Comité, M. Christopher Grima, de Malte, a fait un compte rendu de la table ronde sur les aspects juridiques de la question de la Palestine, tenue à Amman, en Jordanie, du 15 au 17 mars dernier.

Il a indiqué que cette table ronde, présidée par le Président du Comité, M. Fodé Seck, du Sénégal, avait visé à renforcer les capacités des fonctionnaires palestiniens en matière de droit international, notamment sur les provisions, les mécanismes de mise en œuvre et les rapports et autres pratiques relatives aux traités internationaux. Cette rencontre était la troisième du genre, après celles de Genève en 2014 et de La Haye en 2015.

En fin de séance, la Présidente a annoncé que le film « Giraffada », du réalisateur palestinien Rani Massalha, serait projeté ce soir à 18 h 30 dans la salle du Conseil de tutelle. Ce long métrage, une production conjointe française, allemande, italienne et palestinienne, raconte l'histoire d'un vétérinaire palestinien qui requiert la collaboration d'un collègue israélien pour trouver un « compagnon » à la seule girafe femelle du zoo dont il a la charge.

La projection sera suivie d'une discussion entre le public et le réalisateur, animée par le journaliste Ahmed Shihab-Eldin, de la chaîne de télévision américaine HBO. Six cent personnes se sont inscrites en ligne pour y assister.

La prochaine réunion du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sera annoncée dans le *Journal des Nations Unies*.

## **PALESTINIAN ISSUES**

**À l'intention des organes d'information • Document non officiel.**